

Compte rendu du conseil municipal du 9 juillet 2018

Absents représentés : Mme CAPDAREST LASSERETTE, Mme FORESTIE Christine, Mme LEBLANC-PUJOL, M. PRADALIER Sébastien, M. CORSELIS Robert

Absent : M. GUILLOT de SUIDIRAUT

- **Approbation du compte rendu du 26 juin 2018**

Pas de Compte rendu

- **Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal au Maire :**

Date de la décision	Objet de la décision	Entreprises / Titulaires	Montant HT
08/06/2018	Travaux de réorganisation des archives municipales	Codexia	(-) 7 700.00 €
12/06/2018	Achat machine à laver services techniques	Darty	(-) 599 € TTC
22/06/2018	Achat fourniture programme ADAP tr1	Handi norme	(-) 1 530.32 €

M. MANCEAU demande pourquoi une machine à laver. M. LABADIE indique que c'est pour laver les vêtements des personnels après avoir fait des travaux à la station d'épuration de façon à ne pas remporter les vêtements chez eux.

Pour ce qui concerne l'achat chez Handi norme, ce sont les éléments de signalisation à changer.

- **Signature de la convention opérationnelle d'intervention de pour la reconversion de la friche industrielle du lapin.**

M. LABORDE représentant l'établissement public foncier (EPF) de Nouvelle Aquitaine présente le projet

La commune envisage de participer à la reconversion de la friche industrielle du Lapin et de développer l'habitat sur ce secteur, sous une forme diversifiée.

Il est projeté, à ce titre, la réalisation d'une opération purement résidentielle, par le biais d'implantation d'un équipement public pour personnes âgées et d'un programme d'habitats individuels.

Il est alors proposé de missionner l'EPF de Nouvelle Aquitaine, afin d'effectuer les négociations avec le propriétaire du site, mais aussi afin de réaliser les démolitions et la dépollution du site, nécessaires à la réalisation de cette opération d'aménagement d'ensemble.

L'enveloppe maximale de l'opération est fixée à 700 000 € HT

Mme BUSTIN demande si EPF a des statistiques sur les opérations qui n'aboutissent pas. La réponse est non. Il n'y a eu qu'une seule situation où il a fallu faire jouer la garantie de rachat par la commune. Malheureusement il n'a pas été précisé sur combien de cas.

Mme BUSTIN demande comment l'établissement peut racheter des terrains à moitié prix. La réponse d'EPF est qu'il montre au propriétaire le bilan financier entre les démolitions, les mises en état des terrains, les frais divers, etc. et la valeur de rachat.

Mme BUSTIN demande comment a été définie l'enveloppe de 700 000 € HT. La réponse n'est pas très précise : en fonction de notre expérience, d'opérations similaires, etc.

M. MANCEAU parle aussi de la dépollution des sols si nécessaire. M. MANCEAU rappelle qu'une première étude a été faite par le conseil départemental il y a 6 ou 7 ans, avec 2 options possibles. A l'époque l'opération ne s'était pas faite à cause du prix. M. MANCEAU demande si l'entreprise BOSQUET est concernée par l'opération ? La réponse est oui même si M. BOSQUET est propriétaire.

M. FILLIATRE confirme que la totalité des entreprises concernées par cette opération souhaitent avoir des terrains nus. Il indique d'autre part que c'est une verrue sur la commune. M. MANCEAU répond qu'il s'en était aperçu puisqu'il avait déjà fait faire une étude préliminaire.

M. MANCEAU demande pourquoi la commune a fait le choix de passer par un établissement public plutôt que de créer une régie municipale. M. FILLIATRE indique que c'est « parce qu'il ont vu que ça marchait » ils trouvaient lourd de prendre en charge ce projet.

Vote à l'unanimité

- **Signature du bail commercial dérogatoire et fixation du loyer de l'espace bureau du 6 a rue de la république.**

L'Agence du Ciron de BARSAC souhaite s'agrandir et se propose de louer la partie restée libre au 1^o étage pour une durée de un an renouvelable sans pouvoir excéder 36 mois à compter du 1er septembre 2018.

Le montant du loyer annuel est fixé à 425 euros par mois et les charges sont fixées à 70 € par mois.

L'Agence du Ciron pourra sous-louer.

M. MANCEAU demande depuis combien de temps cet espace est vacant. La réponse est 18 mois. Le schéma initial était de 4 appartements à 375 € par mois soit 1 500 € par mois. Ce schéma a été remplacé par 2 appartements et un plateau à usage de bureaux. Pendant ces 18 mois les Preignacais ont perdu près de 15 000 € plus les charges. Maintenant au lieu de 750 € par mois nous ne toucherons que 425 €.

M. LECOMTE remarque que c'est un choix économique. M. MANCEAU répond à M. LECOMTE que c'est l'argent du contribuable et que l'on ne joue pas avec l'argent du contribuable.

M. MANCEAU fait aussi remarquer à M. LECOMTE qu'il n'y a pas besoin de faire une opération d'aménagement de bourg pour faire venir les commerces mais qu'on peut commencer par créer des commerces et après faire l'aménagement de bourg.

Vote à l'unanimité

- **Désignation d'un délégué à la protection des données mutualisées– syndicat mixte gironde numérique**

Sont désignés M. Joachim JAFFEL – Responsable administratif juridique et financier du Syndicat Mixte Gironde Numérique en tant que Délégué à la protection des données mutualisées de la Commune de PREIGNAC et M. LINKE Aurélien en tant qu'agent de liaison

avec Gironde Numérique et de coordination au sein de la Commune de PREIGNAC.

Vote à l'unanimité

- **Décision modificative n°3 budget communal principal : Installation structure de jeux à Couleyre.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ACCEPTE, de procéder au virement de crédits suivant sur le budget :

CREDITS A OUVRIR

CHAP	COMPTE	OPER	NATURE	MONTANT
21	2128	<u>256</u>	Autres Agenc et aménagements de terrains	1 113.00 €

CREDITS A REDUIRE

CHAP	COMPTE	OPER	NATURE	MONTANT
020	020	<u>OPFI</u>	Dépenses imprévues	-1 113.00 €

Vote à l'unanimité

- **Questions diverses :**

Monsieur le Maire donne lecture des demandes d'intention d'aliéner reçues, situées dans les zones U, IAU du PLU de la Commune :

Date réception	N°	Propriétaire	Notaire	Cadastre
29/06/2018	22-2018	SCI le Sabley Rue Gemin 33210 PREIGNAC	M° LALANNE Chantal 60 cours des Fossés 33212 LANGON	Le Lapin Section A n°911 p et 457p Appt + places de parking 97.45 m ²
29/06/2018	23-2018	SCI le Sabley Rue Gemin 33210 PREIGNAC	M° LALANNE Chantal 60 cours des Fossés 33212 LANGON	Le Lapin Section A n°911 p et 457p Appt + places de parking 93.25 m ²
29/06/2018	24-2018	SCI le Sabley Rue Gemin 33210 PREIGNAC	M° LALANNE Chantal 60 cours des Fossés 33212 LANGON	Le Lapin Section A n°911 p et 457p Appt + places de parking 104.59 m ²